



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Conseillers présents :

- ❖ Mesdames Nicole LACROIX et Audrey RAYNAUD.
- ❖ Messieurs Gilbert BOMBAIL, Frédéric PLANES, Georges RAMON et Jaques ROSES.

Conseillère excusée et représentée :

- ❖ Madame Alice MARGOTTON (procuration à Nicole LACROIX)

Conseillers excusés et non représentés :

- ❖ Monsieur Michel LACROIX, Didier LAGARDE et Michael SOLER.

Secrétaire de séance : Gilbert BOMBAIL se porte volontaire.

Georges RAMON, maire de Belvis, ouvre la séance à 16h10 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1°) délibérations :

❖ **Création d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique :**

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée pour la période du 18 avril au 14 octobre, en vue de seconder l'employé communal titulaire pour l'entretien du village.

Profil du candidat ou de la candidate :

« Nous recherchons une personne polyvalente sachant :

- utiliser du matériel de débroussaillage, élagage, tronçonnage, jardinage (fleurissement),
- entretien du village (désherbage manuel)
- connaissances en maçonnerie, plomberie, carrelage, peinture, menuiserie, etc.,
- cette personne devra avoir impérativement un très bon contact avec la population,
- permis B indispensable, facilité d'utilisation d'un tracteur avec outillage attelé,
- capacité de travail en équipe,

Cette personne travaillera sous les ordres du responsable du personnel au sein du conseil municipal et sous les directives de l'employé communal titulaire. »

Les candidatures sont à adresser à la mairie jusqu'au 8 avril au soir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

❖ **Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à l'agence postale :**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'Émeline pour l'agence postale, nous sommes dans l'obligation de créer un contrat temporaire jusqu'à ce que le contrat permanent puisse être signé. Ce contrat temporaire court jusqu'au 31 mai 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

❖ **Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à l'épicerie :**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'Émeline pour l'épicerie, nous sommes dans l'obligation de créer un contrat temporaire jusqu'à ce que le contrat permanent puisse être signé. Ce contrat temporaire court jusqu'au 30 septembre 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

❖ **Création d'un poste permanent à l'épicerie :**

« **sous réserve de l'avis du comité technique** » qui s'est réuni le 24 mars mais dont la notification ne nous est pas encore parvenue.

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'Émeline pour l'épicerie qui courait pour une année, la procédure nous impose la création d'un poste à chaque renouvellement.

Afin de pallier à ces inconvénients, le prochain contrat sera signé pour une période de trois années. La prise d'effet est fixée au 1^{er} octobre 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

❖ **Création d'un poste permanent à l'agence postale :**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'Émeline pour l'agence postale qui courait pour une année, la procédure nous impose la création d'un poste à chaque renouvellement.

Afin de pallier à ces inconvénients, le prochain contrat sera signé pour une période de trois années. La prise d'effet est fixée au 1^{er} juin 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2°) Informations et Questions diverses :

❖ Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 17h30.